

Reçu le : 01 – 09 - 2024	Accepté le : 10 – 10 - 2024	Publié le : 30– 12 - 2024
--------------------------	-----------------------------	---------------------------

Le financement des constructions publiques romaines en Numidie et en Maurétanie Césarienne sous le haut empire : étude épigraphique

Financing of Roman Public Constructions in Numidia and Mauretania Caesariensis under the Early Empire: An Epigraphic Study

ARBAOUI Saddek 

Université Emir Abdelkader des sciences islamiques, Constantine.

arbaoui.saddek@univ-emir.dz

Résumé:

Les références aux sources de financement des travaux architecturaux (*Indulgentia*, *Pecunia Publica* et *Sua Pecunia* etc.) dans les villes romaines des provinces de Numidie et de Maurétanie Césarienne sont très courantes dans le contenu des inscriptions épigraphiques qui y ont été découvertes. Ces textes peuvent, pour une bonne raison, être considérés comme un point de départ pour identifier les parties prenantes impliquées dans la politique d'urbanisation architecturale adoptée par les autorités romaines dans ces provinces dans le but de renforcer leur présence dans la région. L'analyse de ces textes nous permet également de jeter un éclairage sur les comportements des individus, notamment les comportements sociaux et politiques liés au domaine architectural, à travers ce qu'on appelle l'évergétisme (donation architecturale) sous leurs diverses formes. Pour atteindre ces objectifs, les textes épigraphiques publiés dans le "*Corpus Inscriptionum Latinarum*" (volume 8), les "*Inscriptions latines de l'Algérie*" ainsi que "*l'Année Épigraphique*" ont constitué des outils de recherche principaux dans notre étude.

Mots clefs: Edifice; inscription latine; financement; Romain.

Abstract:

References to funding sources for architectural works (*Indulgentia*, *Pecunia Publica*, and *Sua Pecunia*, etc.) in Roman cities of the provinces of Numidia and Mauretania Caesariensis are very common in the content of epigraphic inscriptions discovered there. These texts can, for good reason, be considered as a starting point for identifying the stakeholders involved in the architectural urbanization policy adopted by Roman authorities in these provinces to strengthen their presence in the region. The analysis of these texts also allows us to shed light on the behaviors of individuals, particularly social and political attitudes related to the architectural domain, through what is known as *evergetism* (architectural donation) in its various forms. To achieve these objectives, the epigraphic texts published in the "*Corpus Inscriptionum Latinarum*" (volume 8 Dedicated to the provinces of Africa), the "*Inscriptions Latines de l'Algérie*", as well as the "*Année Épigraphique*" were the primary research tools in our study.

Keywords: Buildings; Latin texts; finance; the Romans.

E-mail de correspondance : ARBAOUI Saddek arbaoui.saddek@univ-emir.dz

Introduction :

Les études archéologiques indiquent que le développement urbain des villes romaines dans la province de Numidie et de Maurétanie césarienne était en grande partie l'œuvre des communautés locales elles-mêmes. Cependant, l'intervention des donateurs, tels que les empereurs, les gouverneurs, les magistrats et les citoyens riches, a également contribué à ce développement. Les opérations de construction, de restauration et de décoration des bâtiments à usage public sont l'un des domaines qui ont bénéficié de ce type de donation. À l'instar des contributions faites par les empereurs et les gouverneurs en raison de leurs positions politiques qui l'exigeaient, ces nobles et riches citoyens considéraient l'apport matériel à la ville comme un devoir principal, car les bâtiments, par leur durabilité et leur permanence, mentionnent le donateur, contrairement aux dons de consommation tels que l'organisation et la distribution de repas et autres.

Les témoignages épigraphiques relatifs aux villes romaines en Numidie et en Maurétanie césarienne durant le Haut-Empire, indiquent généralement les sources de financement des constructions publiques, car identifier la source de financement des projets de construction est l'une des procédures nécessaires à la réalisation des travaux architecturaux. Par conséquent, à travers cette étude, nous essayerons de déterminer les entités ou les groupes qui ont fourni ce financement, en nous basant sur les indications contenues dans les inscriptions : la générosité impériale *Indulgentia*, les fonds publics *Pecunia Publica* et à son propre argent *Pecunia Sua*. Nous n'excluons pas non plus les donations pour lesquelles la nature du financement n'est pas précisée, et nous tenterons d'en déduire la source de financement à partir du contenu du texte qui les commémore.

Cette étude s'inscrit dans le cadre des recherches spécialisées en épigraphie, c'est-à-dire l'analyse des inscriptions latines. L'examen de ces textes permet d'éclairer les comportements sociaux et politiques des individus, en lien avec l'architecture, à travers les pratiques de donations architecturales (évergétisme) sous leurs diverses formes. Elle fournit également des informations précieuses sur les sources de financement des politiques d'urbanisation mises en place par les autorités romaines pour renforcer leur emprise sur la région.

1. Sources de financement architectural:

La réalisation des travaux architecturaux dans les villes romaines nécessitait des délibérations préliminaires par le conseil de la ville, suivies d'une autorisation *Permissio Ordinis* (CIL 08, 05884)¹ avec l'émission d'un décret d'approbation par le conseil *ex decreto ordinis* (ILAlg-02-02, 04711)². Cette approbation était accordée après avoir déterminé l'espace public où la construction serait réalisée et après s'être assuré que les travaux autorisés bénéficieraient à l'ensemble de la communauté de la ville. (DENIAUX, 2014 : 196) La détermination de la source de financement des projets de construction constituait également une étape essentielle dans ce processus.

L'examen des documents épigraphiques découverts dans les provinces de Numidie et de Maurétanie césarienne a révélé que le financement des constructions publiques était assuré par les conseils municipaux, les empereurs et leurs représentants dans l'administration provinciale, ainsi que par des particuliers. Ces informations sont basées sur les indications contenues dans les inscriptions : les fonds publics *Pecunia Publica*, la générosité impériale *Indulgentia*, et à son propre

¹ L'un des nobles de Sila a financé des travaux d'irrigation avec son propre argent après avoir obtenu l'autorisation du conseil municipal. « ... C(aius) Arruntius / Faustus Arrunti / Proculi filius / magistratus / **permissio ordinis** / suis pecuni(i)s fecit ... ».

² À Thibilitanorum, L. Cupronius Rufus a baptisé pour restaurer un ancien temple détruit, conformément à un décret émis par le conseil local. « ... aediculam vetus/tate dilapsam am/pliato opere / de suo restituit / **ex d(creto) o(rdinis)** ».

Le financement des constructions publiques romaines en Numidie et en Maurétanie Césarienne sous le haut empire : étude épigraphique

argent *Pecunia Sua*. Nous n'excluons pas non plus les donations pour lesquelles la nature du financement n'est pas précisée, et nous tenterons d'en déduire la source de financement à partir du contenu du texte qui les commémore.

1.1 Initiative municipale:

Il incombe au conseil des décurions de veiller à la réalisation du développement urbain de la ville, dans le but de fournir un environnement urbain adéquat pour les citoyens afin de gérer leurs affaires dans divers domaines, qu'ils soient religieux, politiques, commerciaux, récréatifs, culturels, intellectuels ou sécuritaires. (56 :2019, كاهينة) Ces tâches sont déléguées à son autorité exécutive, représentée par l'édile (Aedilis). Ce dernier est chargé de superviser le déroulement des travaux publics dans la ville, (85 :2002, منصورى) qu'il s'agisse de la construction publique ou de la restauration des structures dont l'état s'est détérioré en raison de l'usure, des conditions naturelles ou humaines, (AE 1911, 00101)³ afin de garantir la continuité de leur fonction.

Les textes épigraphiques contiennent de nombreuses formules pour exprimer la décision du conseil des décurions de faire supporter à la trésorerie de la ville les dépenses liées aux travaux architecturaux. Par exemple, l'expression simple *decreto decurionum pecunia publica* indique que le coût des travaux a été pris en charge par la trésorerie de la ville par décision du conseil municipal. (CIL 08, 04591)⁴ Cependant, le terme le plus couramment utilisé dans les textes est *res publica*, employé comme un substitut au nom de la ville (AE 1958, 00141) ou d'une communauté ayant un conseil municipal et une autonomie financière. (GASCOU, 1979 : 383-387) Ce terme est mentionné sous forme nominative, car la ville est l'acteur principal des travaux de construction ou de restauration.

Parfois, ce terme est accompagné uniquement du nom de la ville, (CIL 08, 02370 et CIL 08, 04598 ...) et d'autres fois de son statut juridique (colonie, *municipium*, etc.). (AE 1934, 00080 et CIL 08, 04221) Cela est courantes dans le discours politique romain, car les significations des deux concepts se rejoignent et servent l'intérêt commun de la communauté. (LYASSE, 2008 : 187-202)

D'autres fois encore, le terme *res publica* est suivi d'un verbe placé généralement à la fin du texte pour indiquer explicitement ou implicitement la nature des travaux effectués : *Fecit* (a construit), *Extruxit* (a érigé), *Restituit* (a restauré). (CIL 08, 22397, AE 1911, 00104 ...)

En outre, la ville de *Thamugadi* nous fournit, dans un texte commémorant l'agrandissement de ses thermes du sud, une expression rare : *sumptus rei publicae*, pour indiquer que ces travaux ont été réalisés aux frais de la ville

Il arrive souvent que le conseil des décurions partage les coûts des travaux avec une ou plusieurs autres parties. Par exemple, à Cirta, (CIL 08, 10296) le conseil municipal a partagé les dépenses des travaux de la route reliant *Cirta* à *Rusicada* avec les propriétaires fonciers.

³ « ... res pub(lica) / Cuiculitanorum vias torren/tibus exhaustas restituit ac no/vis munitioibus dilatavit » Au cours de l'année 215-216, le conseil municipal de la ville de Cuicul a entrepris des travaux de réfection des routes détériorées par les fortes pluies, tout en les élargissant avec des murs de soutènement.

⁴ À Diana Veteranorum, un arc a été érigé à l'entrée de la ville pour l'empereur Marc Aurèle et son frère grâce à des fonds publics « ...d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica) ». En plus de ce texte, on trouve de nombreux exemples dans la ville de Thamugadi : CIL 08, 17852, CIL 08, 02348 et CIL 08, 02373 ...

Contrairement à ce que suggèrent certaines études selon lesquelles le développement urbain dans les villes romaines d'Afrique était principalement l'œuvre des institutions municipales, la proportion des infrastructures publiques financées par les conseils municipaux, mentionnée dans les inscriptions épigraphiques des provinces de Numidie et de Maurétanie césarienne, est très faible par rapport à l'ampleur du développement urbain observé dans les villes de ces provinces.

Ces travaux se répartissent sur cinq villes, la majorité revenant à la ville de *Cuicul* avec onze (11) mentions de travaux architecturaux, dont cinq (05) effectués en dehors de la zone urbaine, principalement des réparations de routes reliant la ville en raison de leur détérioration causée par des conditions naturelles. La deuxième ville où les inscriptions épigraphiques montrent que le conseil des décurions a pris en charge la construction et l'embellissement de la ville est *Thamugadi*, avec neuf (09) mentions, dont sept (07) liées à la construction, un travail de restauration et un autre d'agrandissement d'un bâtiment. Ensuite vient la ville de *Lambaesis* avec quatre (04) mentions, toutes situées dans la zone urbaine. Après cela, la ville de *Vercunda* avec trois (03) réalisations, Suivent ensuite les villes de *Diana*, *Chuba*, *Lemellef*, *Siga* et *Mopht*, où les conseils municipaux ont financé la construction ou la restauration d'une seule infrastructure. (عرباوي، 2022 : 191)

La répartition chronologique des textes indiquant que les villes ont pris en charge la construction des infrastructures publiques suit un schéma classique. On note une absence totale de mentions de monuments financés par le trésor public au premier siècle de notre ère. Cette absence s'explique par le fait que les villes des provinces de Numidie et de Maurétanie césarienne n'ont été fondées qu'après la fin de ce siècle.

Sous la stabilité sécuritaire et la prospérité économique apportées par la dynastie antonine, qui a conduit à la fondation de grandes villes comme *Cuicul* et *Thamugadi* et à l'octroi de statuts juridiques romains de *municipium* et de *colonie* à d'autres villes, les conseils municipaux de ces villes ont grandement contribué à la construction de leurs infrastructures architecturales. Cependant, les inscriptions épigraphiques ne mentionnent pas souvent ces contributions. Nous avons enregistré seulement 13 mentions de constructions et de restaurations, réparties sur cinq (05) villes, la majorité revenant à *Thamugadi* avec six (06) édifices. La ville qui reflète le mieux la prise en charge par la trésorerie municipale des travaux de construction est *Thamugadi*. (BRIAND-PONSART, 2000 : 189) Il est également notable que, durant cette période, aucune mention n'a été faite des villes de la province de Maurétanie, qui continuaient de faire face à de nombreuses menaces sécuritaires.

L'activité de l'édile dans le développement urbain des villes des provinces de Numidie et de Maurétanie césarienne est particulièrement marquée durant la période allant du règne de la dynastie sévérienne jusqu'à la fin du règne de l'empereur Philippe en 249 ap. J.-C. Nous avons recensé 22 mentions de travaux de construction et de restauration où la ville était l'acteur principal, notamment à *Cuicul*, où les inscriptions épigraphiques ont enregistré huit (08) mentions, la plupart datant de la période sévérienne. (عرباوي، 2022 : 193) Cependant, la période de 235 à 244 ap. J.-C. marque une interruption soudaine de l'activité municipale dans la réalisation des travaux dans les villes romaines de la province de Numidie en particulier.

Les inscriptions épigraphiques révèlent une absence totale de la contribution des villes aux travaux de construction ou de restauration durant la période s'étendant du milieu du troisième siècle (250 ap. J.-C.) jusqu'en 281 ap. J.-C. Ce silence est interrompu en 281 ap. J.-C. par une inscription indiquant que la ville a pris en charge l'achèvement des travaux du théâtre de *Cuicul*, (ILAlg-02-03, 07841) ainsi que la construction d'un temple à *Vercunda* en 283-284 ap. J.-C. (CIL 08, 04221) Cette absence de contributions municipales pourrait être due au fait que les villes avaient déjà été dotées de toutes les constructions nécessaires durant les périodes antérieures, notamment sous la dynastie sévérienne. La longue interruption pourrait également s'expliquer par les difficultés rencontrées par

Le financement des constructions publiques romaines en Numidie et en Maurétanie Césarienne sous le haut empire : étude épigraphique

les villes des provinces de Numidie et de Maurétanie césarienne à cause du passage des forces militaires et des conséquences des troubles politiques, (JOUFFROY, 1986 : 281) ce qui a perturbé le bon fonctionnement de la vie municipale dans ces régions.

1.2 Initiative impériale :

Étant donné que l'empereur est le principal responsable des villes romaines dans l'ensemble de l'Empire, il est également le premier donateur de son empire. Les contributions des empereurs prenaient plusieurs formes. Certaines se présentaient sous la forme de distributions gratuites ou à prix réduit de produits alimentaires, tandis que d'autres prenaient la forme de réalisations architecturales. (VEYNE, 1976 : 9, 20) Ces réalisations comprenaient des opérations de construction, de restauration, d'agrandissement ou d'embellissement des bâtiments publics, qui avaient été endommagés par les guerres, les conflits ou les effets du temps. Les provinces africaines ont particulièrement bénéficié de ce dernier type de dons, notamment en ce qui concerne les bâtiments à vocation défensive. (DELAMAIRE, 1989 : 585)

Pour témoigner de la générosité des empereurs envers les villes de l'empire, le terme *indulgentia* est utilisé dans les sources épigraphiques commémoratives. Ce terme est dérivé du verbe *indulgeo*, signifiant "générosité, bienveillance", (GAFFIOT, 1984 : 714) et plus particulièrement "dispense, remise d'impôt". (EMOUT & MEILLET, 1951 : 563) Généralement, le terme *Ex indulgentia* ou *indulgentia* est suivi du nom de l'empereur. C'est une formule que l'on retrouve fréquemment dans les textes étudiés. Dans son sens large, le terme *indulgentia* désigne un service accordé par l'autorité compétente en vue d'annuler l'application d'une loi ou d'accorder un privilège à une ou plusieurs personnes. (DAREMBERG & SAGLIO, 1986 : 479) Dans son sens restreint, il fait référence à l'aide fournie par l'empereur aux villes sous son autorité. (JOUFFROY, 1986 : 233) Ainsi, le terme *indulgentia* évoque l'assistance de l'État (de l'empereur) à une ville, par exemple sous forme de réduction d'impôts.

Dans notre étude, nous avons recensé 10 inscriptions épigraphiques illustrant ce concept. Parmi elles, sept proviennent de la province de Maurétanie et trois de Numidie. Ces inscriptions font état de travaux architecturaux entrepris grâce à la générosité, l'aide ou la clémence de l'empereur. (39 :2022، عرباوي)

En plus des aides directes accordées par les empereurs aux villes, qui se concrétisaient par la réalisation ou la restauration des monuments publics, les inscriptions épigraphiques témoignent également de nombreuses interventions indirectes des empereurs. Ces interventions prenaient souvent la forme de demandes formulées par l'empereur, transmises par l'intermédiaire de ses délégués, pour la réalisation de travaux de construction ou de restauration. Toutefois, ces travaux étaient souvent financés par le trésor municipal ou par certains habitants de la ville. (JOUFFROY, 1986 : 233)

Les inscriptions épigraphiques mettent en évidence cette dynamique à travers des expressions telles que "par l'autorité de l'empereur" *Ex auctoritate Imperatoris* (CIL 08, 10296, 10322)⁵ ou "sur ordre de l'empereur" *imperator ... fieri iussit*. (AE 1958, 00153)⁶ Ces mentions

⁵ Par l'autorité de l'empereur Hadrien, des travaux ont été réalisés à Cirta pour construire une route reliant Cirta à Rusicada durant l'année 125-126. Premier texte : « Ex auctoritate / Imp(eratoris) Caesaris / Traiani Hadri(an)i Aug(usti) pontes / viae novae Rusi/cadensis r(es) p(ublica) Cir/tensium sua pec/unia fecit Sex(to) Iulio / Maiore leg(ato) Aug(usti) / leg(ionis) III Aug(ustae) pr(o) pr(aetore) », Deuxième : « Ex auctoritate / Imp(eratoris) Caesaris Traiani / Hadriani Aug(usti) / via nova / a Cirta usicadem / strata per / possessores / territori(i) / Cirtensium »

soulignent le rôle d'incitation des empereurs dans les projets de développement urbain, même lorsque le financement provenait de sources locales.

Certains travaux, dont la construction ou la restauration résultait d'une demande de l'empereur, étaient présentées comme des actes de générosité impériale. Dans ces cas, les noms des empereurs étaient mentionnés au nominatif, les présentant comme les initiateurs des travaux architecturaux. Le nom de l'empereur était alors associé à un verbe décrivant la nature des travaux, tels que "réaliser" ou "restaurer". (CIL 08, 20816, 10314, 10318...) ⁷ Cependant, bien que les empereurs soient crédités de ces initiatives, les coûts financiers de ces projets étaient souvent pris en charge par les conseils municipaux ou par certaines catégories de résidents locaux, désignées par des expressions telles que *per colonos* (CIL 08, 08701) ou *per populares*. De plus, la main-d'œuvre militaire intervenait parfois pour alléger ces charges, comme en témoignent des formules telles que *per vexillationes militum ... restituerunt* (restauré par des détachements de soldats) ou *per legionem III Augustam ... fecerunt* réalisé par la légion III Augusta, (CIL 08, 02548) ou encore *per cohortem* par une cohorte. (CIL 08, 02488)

Il semble que la province de Maurétanie Césarienne ait bénéficié d'une générosité impériale plus importante que la Numidie sous le Haut-Empire. Ces dons impériaux se limitaient principalement aux bâtiments défensifs, en particulier les murailles. (MANSOURI, 2004 : 1388) Les villages *Pagi* et les fortins *Castella* situés au sud et au sud-ouest de Sétif en ont particulièrement bénéficié, et ce, en deux phases distinctes. (CARCOPINO, 1918 : 5-22) La première phase s'est déroulée sous le règne de Sévère Alexandre en 227 après J.-C., lorsque l'empereur a financé la construction de murs défensifs pour les forts de *Citofactense*, *Perdicense*, *Ain Melloul*, et *Varnazaneense*. Peu de temps après, entre 240 et 244 après J.-C., l'empereur Gordien III a entrepris la restauration de ces fortifications en réponse aux conditions de sécurité précaires de la région à cette époque. (JOUFFROY, 1986 : 241)

Avant ces contributions impériales, l'empereur Commode avait déjà fait preuve de générosité envers les villes d'*Auzia* et le camp de *Rapidum*. En raison de leur rôle central dans la ligne de défense du limes, (227-192 :1999، شنيتي،) ces deux villes avaient attiré l'attention de Commode. Il avait demandé au conseil de la ville d'*Auzia* de construire de nouvelles tours et de reconstruire des édifices militaires. (CIL 08, 20816) ⁸ Quant au camp de *Rapidum*, il avait ordonné la restauration d'anciens thermes, (AE 1929, 00133) ⁹ probablement des thermes militaires, qui étaient en ruines.

Alors que les interventions des empereurs dans la province de Maurétanie Césarienne se limitaient spécifiquement à certaines localisations et périodes pour la construction de fortifications dans la région de Sétif et le renforcement de la ligne de défense du limes dans sa partie occidentale,

⁶ Sur ordre de l'empereur Antonin le Pieux, le conseil municipal d' Iomnium a entrepris des travaux pour la construction d'un grenier à blé. « Imp(erator) Caes(ar) T(itus) Aelius / Hadrianus [Antoninus] / Aug(ustus) Pius p(ater) p(atriciae) [horrea fru]mentaria(?) [per vexilla]tiones mil[itum] / fieri iussit »

⁷ Dans un texte découvert à Lambaesis, il est fait mention de la construction de fontaines, de sources d'eau et d'un temple, attribués à la générosité de l'empereur Antonin le Pieux. Le nom de l'empereur y est mentionné sous une forme nominative, associé au verbe indiquant la réalisation, pour le présenter comme l'exécuteur des travaux. « Imp(erator) Caes(ar) divi Hadriani f(ilius) divi Traian[us] Parth(ici) / [nep(os) di]vi Nervae pronepos T(itus) Aelius / [Hadri]anus Antoninus Aug(ustus) Pius p(ater) p(atriciae) co(n)s(ul) IIII / [trib(unicia) po]t(estate) XXI collectis fontibus et / [scatu]riginibus aedem Neptuni / [a] solo fecit / [dedicante L(ucio) Matuccio Fuscino le]g(ato) Aug(usti) pr(o)pr(a)etore »

⁸ « Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aurel(ius) Commodus / Antoninus ... turre novae instituit et veteres refecit oper(a) militum ... »

⁹ « [[Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aurel(ius) Commodus]] / [[Antoninus ... baline]]/[um vetustate dilapsu]m res]]/[tituit ... »

Le financement des constructions publiques romaines en Numidie et en Maurétanie Césarienne sous le haut empire : étude épigraphique

les documents épigraphiques des villes de la province de Numidie ne révèlent pas un intérêt clair et croissant des empereurs pour le financement ou la demande de travaux architecturaux dans la région.

Ces interventions se manifestaient principalement par quelques rares interventions lorsque certaines villes ne pouvaient pas se permettre de financer des infrastructures essentielles, comme l'approvisionnement en eau, en raison de leurs faibles revenus. Par exemple, face à la détérioration du système d'approvisionnement en eau de la ville de *Tiddis* et à l'incapacité des autorités municipales de le réparer, (ILAlg-02-01, 03596) l'empereur intervint pour superviser les travaux, lesquels furent exécutés par le curateur de la confédération de *Cirta*, avec l'aide des citoyens. (BERTHIER & LESCHI, 1957 : 160-162)

Un autre document épigraphique provenant de la ville de *Vercunda* indique que, grâce à la générosité de l'empereur Antonin le Pieux, des travaux pour amener l'eau à la ville furent réalisés à la fin de son règne. Ces travaux furent offerts par le *Legatus Decimus Fonteius Frontinianus*. (CIL 08, 04205)

En raison de l'importance stratégique des routes pour la sécurité, l'économie et l'urbanisme, elles ont reçu une attention particulière de la part des empereurs, qui ont demandé aux conseils municipaux de procéder à des travaux de construction ou de réparation à plusieurs reprises. L'empereur Trajan Dèce a montré son intérêt pour l'état des routes en ordonnant la réparation des routes et de leurs ponts endommagés dans les régions de Salah Bouchaour (CIL 08, 10318) et d'El Harrouche. (CIL 08, 10314) Dans la région de *Cirta*, le conseil municipal a financé les travaux pour la route reliant la ville à *Rusicada* avec l'aide des propriétaires des terrains adjacents, (D'ESCURAC-DOISY, 1967 : 65) conformément à la demande de l'empereur Hadrien (CIL 08, 10296) et par l'intermédiaire du *Legatus* de la légion Auguste III *Sextus Julius Maior*. Par ailleurs, l'empereur Antonin le Pieux a demandé la réalisation d'un entrepôt pour les grains à *Iomnium*, dont les coûts ont été pris en charge par le trésor de la ville, tandis que les soldats ont fourni la main-d'œuvre. (AE 1958, 00153)

La ville de *Lambaesis* a bénéficié de manière exceptionnelle des interventions des empereurs pour la construction et la restauration de ses infrastructures publiques, depuis le règne de l'empereur Antonin le Pieux jusqu'à celui de l'empereur Alexandre Sévère. (GROSLAMBERT, 2005 : 289) Leurs demandes se sont concentrées sur l'approvisionnement en eau de la ville en deux phases. Sous le règne de l'empereur Antonin le Pieux en 158 après J.-C., il a ordonné la construction de plusieurs fontaines et sources d'eau dans la ville (en plus de la construction d'un temple dédié au dieu Neptune). (CIL 08, 02653) Les interventions de l'empereur Alexandre Sévère ont consisté en la demande de la construction de deux aqueducs et de la construction d'une fontaine publique appelée *septizonium*, ainsi que du don d'eau portant son nom. (CIL 08, 02659, 02658) Sous le règne de l'empereur Marc Aurèle et de son fils Commode, des travaux de restauration des murs et des tours défensives, ainsi que de l'amphithéâtre, ont été demandés. (AE 1955, 00135, 02548) Les mêmes empereurs ont également ordonné la restauration de l'amphithéâtre de Mesarfelta, dont les travaux ont été exécutés par un *legatus* impérial. (CIL 08, 02488)

La richesse épigraphique de la ville de *Lambaesis*, ainsi que les interventions des empereurs dans le développement architectural de la ville, mettent en évidence la place et l'importance de la ville pour l'autorité centrale à Rome. Cependant il faut prendre en compte le caractère particulier de la ville en tant que garnison et lieu de retraite des vétérans.

La rareté des documents épigraphiques mentionnant les aides accordées par les empereurs aux villes de la région ou les travaux recommandés par eux confirme la constance de la politique des empereurs envers les villes. Il semble néanmoins qu'ils disposaient des moyens nécessaires pour faire face aux crises, entretenir leurs monuments et même en construire de nouveaux. Le fait que la majorité des villes aient été financées par des particuliers indique également la présence de familles de notables extrêmement riches, capables de financer la construction ou la rénovation des monuments publics. (DUPUIS, 1992 : 250)

1.3 Initiative des représentants de l'administration provinciale:

Les représentants de l'administration provinciale sont mentionnés de manière significative dans les ouvrages publics des villes romaines des provinces de Numidie et de Maurétanie Césarienne. Cependant, il semble important de distinguer entre les travaux financés à leurs propres frais et ceux ordonnés aux frais du trésor public des villes.

Si nous parlons de la contribution personnelle des gouverneurs à l'urbanisme des villes, les documents épigraphiques concernant la zone d'étude ne nous en fournissent que peu d'exemples, avec seulement trois (03) mentions revenant à la ville de *Lambaesis*. Cette réticence de la part des gouverneurs peut s'expliquer par le fait qu'ils n'accordaient pas une grande importance à ces contributions, surtout lorsque leurs noms étaient souvent mentionnés lors de l'inauguration ou de la dédicace des édifices ; ou parce qu'ils supervisaient les travaux eux-mêmes en tant que *Curante*. La contribution du délégué de l'empereur s'est particulièrement distinguée à *Lambaesis*, étant le siège de son pouvoir. Par exemple, "*L. Matuccius Fuscinus*", son épouse "*Volteia Cornificia*" et leur fille "*Matuccis Fuscina*" ont financé en 158 les travaux de construction du *pronaos* du temple d'*Isis* et *Serapis*, en l'ornant de colonnes. (CIL 08, 02630)¹⁰ Durant le mandat du légat "*Tib. Claudius Subatianus Proculus*", il est probable qu'il ait pris en charge les coûts des décorations du temple près du forum, en revêtant le sol de mosaïques et les murs de marbre. (CIL 08, 18252)¹¹ Les interventions des gouverneurs ne se sont pas limitées à la ville elle-même, mais se sont également étendues à son infrastructure. Le gouverneur de la province de Numidie, "*Severinius Apronianus*", a ainsi financé la restauration complète de l'aqueduc "*Aqua Titulensis*". (CIL 08, 02661)¹²

Contrairement à ce qui précède, de nombreux textes indiquent que des travaux de construction ont été réalisés à la demande des représentants de l'administration provinciale. Les documents épigraphiques enregistrent 33 mentions de ce type, dont 23 pour des travaux de construction, 9 pour des travaux de restauration et une pour des travaux d'extension. Ces travaux se répartissent dans les grandes villes, en particulier celles de la province de Numidie, avec *Lambaesis* en tête, comptant treize (13) mentions de travaux ordonnés par un représentant de l'autorité militaire. Parmi ces mentions, huit (08) concernent des travaux de construction et le reste des travaux de restauration. (187-186 :2022) (عرباوي, 2022) Selon "GROSLAMBERT", cet intérêt pour les travaux de construction dans la ville s'explique par la disponibilité d'une main-d'œuvre gratuite, qualifiée et spécialisée, fournie par la présence de la troisième légion Auguste, (GROSLAMBERT, 2005 : 301-302) qui a grandement contribué à l'activité architecturale au cours du IIe siècle et au

¹⁰ Le contenu du texte « Is]idi et [S]erapi / [L(ucius) M]atuccius Fuscinus leg(atus) Aug(usti) / [pr(o) p]r(aetore) aedem cum Volteia Cornificia uxore / [et Ma]tuccia Fuscina filia ab antecessoribus / [suis i]nstitutam exaltatam et adiecto / pronaos per leg(ionem) III Aug(ustam) / [colum]nis sua pecunia positus exornavit »

¹¹ « [Pr]o salute et in[colu]mitate dominorum nostrorum / [Se]veri et Antonin[i Pii Fel]«icis» Augustorum et Iuliae Aug(ustae) matris Augg[[g(ustorum)]] / [3] e(t) castrorum / [Ti(berius) Cl(audius) Subatianus] Proculus leg(atus) Augg[[g(ustorum)]] co(n)s(ul) desig(natus) templum dei / [3 pavi]mentum tessellis et parietes marmorib(us) exornavit »

¹² Le canal a été réparé après avoir été détruit par l'inondation de la rivière. « Aquam Titulensem quam ante annos / plurimos Lambaesitana civitas in/terso ductu vi torrentis amiserat / perforato monte instituto etiam a / solo novo ductu Severinius Apronianus v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) N(umidia) / pat(ronus) col(oniae) restituit cur(ante) Aelio Rufo v(iro) e(gregio) fl(amine) p(er) p(etuo) cur(atore) r(ei) p(ublicae) »

Le financement des constructions publiques romaines en Numidie et en Maurétanie Césarienne sous le haut empire : étude épigraphique

début du III^e siècle après J.-C., non seulement dans la ville mais aussi dans toute la région sous son autorité. (CIL 08, 17727) Cela, en plus de tenir compte du caractère particulier de la ville, en tant que ville garnison et ville des vétérans. (JACQUES, 1984 : 682)

En dehors de la ville de *Lambaesis*, nous constatons que les interventions des gouverneurs dans la fourniture de travaux architecturaux sont rares, avec en moyenne un édifice par ville *Cuicul*, *Aquae Flaviana* et *Vercunda*, à l'exception de *Thamugadi* où une activité architecturale notable a été enregistrée au II^e siècle, avec huit projets réalisés, ainsi qu'un autre projet datant du règne de "*Tinagino Probus*" entre 267 et 269 après J.-C. (187 :2022، عرباوي)

Au début du III^e siècle, nous constatons une absence totale de la contribution ou de l'intervention des gouverneurs dans la fourniture de travaux publics, bien que cette période ait connu une activité architecturale importante financée soit par les villes, soit par des particuliers. Le fait que leurs noms n'apparaissent pas dans les inscriptions épigraphiques en tant qu'initiateurs des travaux peut être attribué à la législation de Macrin interdisant d'inscrire sur un édifice tout autre nom que celui de l'empereur ou du donateur. (JACQUES, 1984 : 783) Cette interruption semble n'avoir duré que de l'époque de l'empereur Macrin jusqu'à la fin de la dynastie sévérienne avec Sévère Alexandre, sous le règne duquel les noms des représentants de l'administration provinciale réapparaissent sur les monuments. Les inscriptions épigraphiques de l'année 227 mentionnent les gouverneurs de la province de Maurétanie dans les inscriptions commémoratives des fortifications défensives de la région de Sétif. (AE 1966, 00594) L'absence de leurs noms après cette période, jusqu'au milieu du III^e siècle, pourrait être due aux troubles politiques de l'époque, notamment à la dissolution de la troisième légion augustéenne en 238, qui avait grandement contribué à alléger les charges financières des villes, notamment en Numidie. (CIL 08, 02657)

Notre étude des inscriptions faisant état des travaux publics commandés par les représentants de l'administration provinciale montre que seulement huit (08) inscriptions mentionnent que les frais de ces travaux ont été couverts par la trésorerie municipale *pecunia publica*. (عرباوي، 2022 : 189) Les autres inscriptions ne fournissent aucune information sur l'entité financière responsable des travaux. Il est certain que nous pouvons exclure l'idée que ces travaux ont été financés par les fonds privés des gouverneurs, car si tel avait été le cas, ils auraient pris soin de le mentionner en utilisant le terme *pecunia sua* et en en étant fiers. Étant donné que les inscriptions ne le mentionnent pas et que les travaux bénéficient à la ville et à ses citoyens, cela signifie que les coûts ont été supportés par la ville elle-même. Cependant, il arrive parfois que la trésorerie de l'État prenne en charge les frais lorsque la ville ne peut les supporter, comme cela a été le cas pour les travaux de l'aqueduc de la ville de *Vercunda*, ainsi que pour les travaux réalisés en dehors de la ville.

1.4 Initiative collective:

Selon les documents épigraphiques, le financement des travaux architecturaux publics dans les villes romaines ne se limitait pas seulement au financement du trésor de la ville et des nobles. Il existait également une autre source qui contribuait à couvrir les coûts de certains travaux au sein de la ville. Cette source se manifestait par l'action d'un groupe de personnes formant une catégorie ou une classe au sein d'une société donnée, qui finançait collectivement les travaux de construction ou de restauration d'un monument de la ville. (BELFAIDA, 2008 : 163-175)¹³ Cette initiative prenait la forme d'un don architectural offert pour le bien commun ou pour la société à laquelle appartenait le

¹³ Ce phénomène est bien connu dans les villes et les campagnes, où des collègia ou des associations ont laissé un grand nombre d'inscriptions dans les provinces africaines.

groupe lui-même. On pourrait qualifier cela de "financement participatif". On distingue trois types de sources de financement participatif à partir de cela :

1.4.1 Cultores :

Une association religieuse, mentionnée dans les textes épigraphiques sous le terme "*Cultores*", était composée de plusieurs individus qui montraient une piété personnelle et une dévotion envers un dieu. Ces membres étaient souvent d'anciens professionnels qui voulaient rejoindre l'association pour maintenir leur prestige grâce à leur richesse variable. (LASSERE, 2005 : 471-473) L'association avait des intérêts religieux et était dirigée par des personnes portant le titre de magister, ou ayant le rang de *Curator* ou de *Praefectus*, (ELIZABETH, 1996 : 975) pour une période d'un an renouvelable.

Les inscriptions indiquent que ce type d'associations a financé des travaux de construction de temples dédiés aux dieux auxquels ils étaient dévoués dans cinq villes (*Chuba, Macri, Aquae Thibilitanae, Thibilitanorum, Tidditanorum*). (203 :2022, عربي) Ce fait nous amène à penser que cette association avait une organisation structurée et des revenus. Il est probable qu'il s'agissait d'une de ces associations mentionnées par Jean-Marie Lassère dans le deuxième volume de son livre, où il explique que certaines associations romaines exigeaient une cotisation lors de l'adhésion, ainsi que le paiement de frais mensuels. (LASSERE, 2005 : 479)

1.4.2 Cives:

De même que les habitants des villes honoraient les empereurs et les personnalités éminentes de la société pour leur générosité et leur munificence, (JEBELI, 2021 : 67) ils pouvaient aussi se réunir pour financer des travaux de construction ou de restauration de monuments dans leur ville. Les inscriptions épigraphiques mentionnent sept cas de financement de travaux pour la construction de thermes à *Castellum Mastarensium* (AE 1908, 00244)¹⁴ et à la ville de *Gibba* (CIL 08, 04364)¹⁵, ainsi que pour des monuments religieux (temples) à *Popthensis* (ILAlg-01, 01109)¹⁶ et Novara (CIL 08, 10907)¹⁷. Le financement par les citoyens ne se limitait pas aux édifices civils ; les colons de la forteresse de *Cellense* prirent en charge les coûts de construction du mur de la forteresse, et les habitants de Cirta financèrent la réalisation des murs de la ville.

L'entité responsable du financement de ces travaux est mentionnée dans les textes épigraphiques sous les termes de "cives" *citoyens, civitatis, coloni*, (CIL 08, 08777) ou par référence aux citoyens par le nom de leur ville (CIL 08, 08828). Cette catégorie de citoyens résidant ou s'installant dans la ville ou la forteresse comprenait des agriculteurs, des commerçants, des artisans, et d'autres professions.

Il arrivait que cette catégorie de citoyens ou de colons partage les coûts des travaux architecturaux avec d'autres groupes, comme ce fut le cas à *Rapidum*, où ils collaborèrent avec

¹⁴ Les habitants de la forteresse ont entrepris de financer les travaux des thermes (pour un coût de 100 000 sesterces), des travaux qui ont duré 17 mois et 15 jours. « Genio / baline cast(elli) / Mas(tarensis) [q]um a solo / quartum Idibus / Decembribus / Modesto et Probo / co(n)s(ulibus) // Dedicatum / VII Kal(endas) Iunia(s) Ag(ricola) et Cle(mentino) co(n)s(ulibus) men(sibus) XVII et diebus / XV ex HS C mli / nummum »

¹⁵ Les habitants du village de Gibba ont construit collectivement des bains pour un montant de 100 000 sesterces.

¹⁶ Les habitants de la ville de *Popthensis* ont construit un temple dédié au dieu Saturninus pour un montant de 13 180 sesterces. « Saturno Aug(usto) sacr(um) / civitas Popthensis tem(plum) cum orna(mentis) / ex HS XIII(milibus) CLX[X] C[3] / idemque dedicav[it] »

¹⁷ Les travaux de restauration du temple du protecteur de la ville ont été réalisés aux frais des citoyens de la ville de Novara. « Genio No[var] Aug(usto) s[ac]rum temp[li]um / corrup(tum) et ad so[li]um dep[osit]um adiu(v)an(te) / ... cives Nov[ar] / suis sum(p)ti(bus) restitu(erunt) et dedic(averunt) ... »

Le financement des constructions publiques romaines en Numidie et en Maurétanie Césarienne sous le haut empire : étude épigraphique

d'anciens soldats pour construire le mur de la ville. (CIL 08, 20834)¹⁸ De même, dans la colonie de *Tubusuctu*, les membres du conseil des décurions participèrent à la construction d'un édifice d'accueil. (CIL 08, 08837)¹⁹ À *Auzia*, les citoyens partagèrent les coûts avec les décurions, les *Aedilis*, et le trésor de la ville pour construire le marché et ses différentes parties. (CIL 08, 09062-3)²⁰

Les textes épigraphiques nous fournissent également des indications sur la prise en charge collective par certaines classes de l'élite civile. Par exemple, les propriétaires de la ville d'*Altava* *possessores Altavenses* (probablement des notables) ont financé la construction du temple du dieu *Elagabal* par leurs contributions personnelles *sua collatione*. (AE 1985, 00976)²¹ De même, les chevaliers de la ville d'*Albulae* ont entrepris la restauration du temple de la déesse *Caelestis*. (CIL 08, 09796)²² À *Madauros*, un groupe de trente-trois personnes, dont la position sociale reste inconnue à l'exception d'un *sacerdos*, a réalisé la construction d'une basilique. (BCTH-1925-287)²³ Cependant, nous ignorons si ce groupe de personnes constituait une association formelle.

Ce qui distingue les contributions architecturales financées par les citoyens des villes est qu'ils se démarquent à la fois comme donateurs et bénéficiaires. Les inscriptions épigraphiques indiquent l'existence de constructions financées collectivement, ce qui soulève plusieurs questions sur la manière dont les membres de cette catégorie partageaient les coûts financiers des travaux qu'ils finançaient. La contribution était-elle répartie de manière égale entre les individus ? Ou bien chaque personne contribuait-elle selon ses moyens et ses capacités financières ?²⁴ Ce sont des questions difficiles à répondre en raison du manque de détails dans les textes sur la méthode ou le mode de contribution utilisé.

1.5 Evergétisme privé :

La libéralité des dons architecturaux destinés au bien public par les particuliers, dans le cadre du système des notables instauré par l'autorité romaine, a largement contribué au développement urbain des villes romaines des provinces de Numidie et de Maurétanie Césarienne. La pratique de ce système par les nobles constituait un domaine distinctif de leur vie municipale et une obligation importante dans leur parcours. À travers cela, les particuliers cherchaient à renforcer leur statut au sein des communautés auxquelles ils appartenaient.

¹⁸ « ... veterani et pagani consistentes apu Rapidum murum a fu[ndamentis lapi]/de quadra[t]o exstruxerunt pecunia et sum(p)tu omni suo id est veteranoru[m et paganorum] / intra eund[em] {eundem} m[u]rum inhabitantium adiuvante... »

¹⁹ « ... hospitium fecit cum / decurionibus et colonis colonia / Iulia Aug(usta) legionis VII Tupusuctu ... »

²⁰ Ce bâtiment a été le fruit de la coopération entre les composantes de la communauté, grâce à l'effort financier qu'elles ont fourni. « [M]acellum cum porticibu[s] / [et po]nderibus omnibusque o[r]/[nam]entis res p(ublica) col(oniae) Septimae Aur(eliae) Auzi/[e]nsium sum(p)tibus tam suis quam / ex sportulis decurionum ope/risque popularium a funda/mentis coeptum perfecit ... C(aio) Aufidio Victorino et / [3] Iuventio Karo aedilibus / q[uo]rum etiam summae hono/rariae [in] e[ra] op[er]a depensae sunt »

²¹ « ... possessores Altavenses ex sua collati/one templum fec(erunt) ... »

²² « ... equites / deae Magnae Virgini / Caelesti restituerunt / templum numine ipso di/ctante equites constanter eu/m templum restituerunt »

²³ « Nomina eorum / qui basilicam / et cetera ad eam de suo fecer(unt) // L(ucius) Castricius Messor sac(erdos) / P(ublius) Apuleius Felix ... »

²⁴ À cet égard, "HUGONIOT" indique que la répartition des dépenses repose sur le principe de division proportionnelle du coût entre tous les habitants de la ville, en fonction du rang et du statut de chacun. Cela signifie que les individus riches contribuent à une part plus importante que celle des personnes de condition modeste. Voir : (HUGONIOT, 1996 : 130)

Ainsi, les particuliers offraient des contributions financières qu'ils veillaient à concrétiser sous forme de travaux architecturaux. Certaines de ces contributions étaient faites à l'occasion de leur accession aux postes de magistrats, tandis que d'autres étaient offertes de leur plein gré, sans contrainte légale. Ces contributions volontaires étaient motivées par divers facteurs, souvent explicitement exprimés dans les documents épigraphiques, par les administrateurs, les prêtres et d'autres riches citoyens qui faisaient preuve d'une grande générosité en finançant la construction de nouveaux édifices ou la restauration et l'embellissement d'autres.

Les textes épigraphiques nous fournissent plus de 90 mentions à des travaux architecturaux libres, dans une période s'étendant de la seconde moitié du premier siècle après J.-C. jusqu'à 284 après J.-C. Ces dons se répartissent sur plus de 35 sites, principalement dans des villes où se trouvaient des notables riches qui, par leurs contributions architecturales, ont participé à la prospérité et à la force des villes auxquelles ils appartenaient. (عرباوي، 2022 : 45)

Les dons honorifiques sont considérés comme une traduction du statut social, officialisé par l'atteinte des plus hauts degrés d'honneur. Cela se manifeste par la prise en charge des frais liés aux fonctions administratives et religieuses, y compris une somme d'argent obligatoire d'une valeur officielle déterminée par les autorités locales, versée au trésor public. Cette somme est désignée dans les documents épigraphiques comme "somme honorifique" ou "somme légitime". Elle est souvent utilisée pour financer les constructions architecturales, soit seule, soit en combinaison avec d'autres sommes supplémentaires. Ce type de dons a émergé avec l'empereur Hadrien, qui a largement accordé le rang de municipalité afin de renforcer les biens impériaux. En outre, les dons honorifiques sont associés aux notables de la municipalité, qui sont eux-mêmes liés au rang de leurs villes. Par conséquent, la croissance de ce type de dons est directement liée à la propagation des municipalités et des colonies. (MONTAGNE, 2013 : 355)

Ces dons sont répartis sur 13 sites, la plupart appartenant à la ville de Cirta en particulier et à la confédération en général (*Rusikad*, *Thibilitanorum* et la citadelle de *Celtianum*), avec deux ou trois constructions au maximum dans les grandes villes numides comme *Cuicul*, *Thamugadi* et *Lambaesis*, ainsi qu'un don unique dans chacune des villes de *Diana*, *Mascula*, *Macomades*, *Auzia* et *Regiae*. (عرباوي، 2022 : 50) La concentration importante de ce type de dons à Cirta révèle la puissance de certaines grandes familles de notables au sein de la ville, (منصوري، 2002 : 93-90) d'autant plus que nous savons que les dons architecturaux sont coûteux et qu'ils sont associés aux sommes honorifiques versées au trésor de la ville.

Comme ce dernier (le don honorifique) ne montre aucune forme de générosité, les nobles ont eu recours à l'accompagner systématiquement de la somme promise "*Pollicitus*" de manière volontaire, (JACQUES, 1984 : 689-699) notamment lorsqu'ils accédaient à un rang supérieur ou occupaient des postes honorifiques dans le cadre de l'administration de la ville. Cette volonté des nobles de se distinguer et de surpasser leurs concurrents, voire même leurs prédécesseurs, se manifeste clairement. Nous pouvons observer cette aspiration dans les textes trouvés à Cirta, (ILAlg-02-01, 00674-8) où le gouverneur des trois colonies *Milev*, *Rusikad* et *Chullu*, *M. Caecilius Natalis*, a fait des donations très importantes à chaque rang honorifique qu'il a atteint dans le cadre de l'échelle honorifique. On peut donc le considérer comme un donateur exceptionnel, en raison de la nature précieuse de ses donations, notamment architecturales, qui ont contribué à changer la morphologie de la ville.

Les notables préféraient concrétiser cette somme dans des monuments publics ayant diverses fonctions – religieuses, commémoratives et récréatives – en raison de leur caractère pérenne. Les autorités n'intervenaient pas dans la détermination de la nature de ces dons, laissant aux donateurs

Le financement des constructions publiques romaines en Numidie et en Maurétanie Césarienne sous le haut empire : étude épigraphique

une liberté totale. Cela faisait que la somme des dons variait d'une personne à l'autre selon ses moyens financiers et sa générosité.

Il arrivait que ce don soit assorti d'une somme monétaire additionnelle en raison d'un retard dans l'exécution de la promesse (CIL 08, 17831)²⁵ ou par désir du donateur d'ajouter davantage. (CIL 08, 20144)²⁶ Cette somme supplémentaire était souvent utilisée par les donateurs pour être matérialisée sous forme architecturale, même si elle était généralement modeste. Toutefois, elle contribuait parfois à la construction, à l'agrandissement ou à la décoration d'édifices destinés au bien public.

En plus de ces dons, nos enquêtes ont révélé l'existence de travaux architecturaux réalisés sous forme de legs, où une institution héritière était désignée pour les exécuter. Ces legs étaient généralement le fait de relations de parenté, telles que la paternité, la fraternité ou le lien entre un maître et l'esclave qu'il a affranchi. Cela pouvait concerner une ou plusieurs personnes. Parfois, le testateur payait le don financier au trésor de la ville par avance et chargeait cette institution de mettre en œuvre son testament (comme ce fut le cas pour le temple du Capitole à *Lambaesis* et la bibliothèque de *Thamugadi*). Dans ce contexte, nous recensons dans la région étudiée la réalisation de sept édifices et l'installation d'une statue destinée à orner le temple de la déesse Fortuna sous forme de legs. (عرباوي، 2022 : 71-75)

Conclusion :

Notre étude a abouti à un ensemble de remarques que nous présentons ci-dessous :

Le développement urbain des villes des provinces de Numidie et de Maurétanie Césarienne n'était pas uniquement l'œuvre des communautés locales. Les empereurs, leurs représentants dans les administrations provinciales, ainsi que les particuliers parmi les magistrats, les nobles et même les citoyens y ont également contribué.

Une des observations notées au cours de notre étude est qu'il est difficile de déterminer l'ampleur de la contribution des conseils municipaux au financement du développement de leurs villes, car les monuments architecturaux n'ont pas tous conservé leurs inscriptions dédicatoires. De nombreuses constructions financées par les conseils municipaux n'ont pas été immortalisées dans les textes.

La participation des empereurs au développement urbain des villes des provinces de Numidie et de Maurétanie Césarienne est relativement faible. Elle s'est limitée à une zone géographique très restreinte et à des travaux de grande envergure liés aux routes, aux infrastructures défensives et aux

²⁵ *Annia Cara* et sa sœur *Annia Tranquilla* ont hérité de leur père, *M. Annius Hilarus*, l'exécution du testament stipulant l'érection d'une statue en l'honneur de la déesse guérisseuse Fortuna Augusta, un legs initialement laissé par *Protus* (20 000 sesterces) à leur père. Ce testament fut exécuté avec retard. *Annia Cara* et sa sœur ont hérité de l'obligation d'accomplir ce legs après la mort de leur père, *Hilarus*, qui avait négligé de le réaliser. Lorsque les deux sœurs ont dû ériger la statue, elles n'ont pas seulement versé la somme laissée par *Protus*, mais elles ont également payé les intérêts dus au retard de leur père. En outre, elles ont construit un temple dédié à la déesse Fortuna, en accord avec le retard pris dans l'exécution du testament de leur père.

²⁶ L'un des nobles de la ville de Cuicul, "Cl. Modestus", avait promis d'accomplir la construction d'une salle de réunion ornée de colonnes en marbre et d'une statue en l'honneur de son élévation au rang de pontificatus. Cependant, sa mort a empêché la réalisation de cette promesse. Par conséquent, le Legatus impérial "Fonteius Frontinianus" est intervenu et a demandé au fils du prometteur, "L. Claudius Honoratus", de tenir la promesse, ce dernier ayant doublé le montant promis.

ouvrages hydrauliques. Cette limitation est liée à la politique économique des empereurs, au développement vital des villes, aux situations sécuritaires instables de certaines régions, ainsi qu'à la nécessité d'apporter une aide aux villes qui éprouvaient des difficultés à réaliser certains travaux.

La participation des représentants de l'administration locale à la fourniture des constructions publiques est également rare. Elle se faisait principalement en utilisant les fonds publics des villes et avec l'appui de l'empereur. Il est clair que la plupart des travaux architecturaux réalisés dans les villes de Numidie et de Maurétanie Césarienne l'ont été sur des instructions officielles émises par les gouverneurs.

On ne peut nier la relation entre les donations faites par des particuliers, quelle que soit leur fonction ou leur coût financier élevé, et le développement urbain des villes romaines dans la province de Numidie et de Maurétanie Césarienne, en particulier au début du deuxième siècle après J.-C.

La liste bibliographique :

- Les sources :

1. CAGNAT, R. (1888). *L'Année Épigraphique*, ., Paris.
2. GSELL, S. (1922). *Inscriptions latines de l'Algérie*. Paris.
3. Wilmanus, G. (1881-1916). *Corpus Inscriptionum Latinanurum*. Berlin.

- Les études (livres et articles) :

1. BELFAIDA, A. (2008). Place des collèges, associations et collectivités dans la vie religieuse de l'Afrique antique, Témoignages épigraphiques. *Lieux de cultes: aires votives, temples, églises, mosquées, IXe Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord antique et médiévale*, pp. 163-175.
2. BERTHIER, A., & LESCHI, L. (1957). Une inscription du castellum Tidditanorum. *étude d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaine, Arts et métiers graphiques*, pp. 160-162.
3. BRIAND-PONSART, C. (2000). Elites et constructions urbaines à Thamugadi au IIe siècle Apres J.-C. *Actes de VIIIe colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, (1er colloque international sur l'histoire et l'archéologie du Maghreb)*, 181-195.
4. CARCOPINO, J. (1918). Les castella de la plaine de Sétif d'après une inscription latine récemment découverte. *Revue Africaine, LIX*, pp. 5-22.
5. D'ESCURAC-DOISY, H. (1967). Notes sur le phénomène associatif dans le monde paysan à l'époque du Haut-Empire. *Antiquités Africaines*(1), pp. 59-71.
6. DELAMAIRE, R. (1989). *Largesses sacrées et res privata, L'aerarium impérial et son administration du IVe au Vie siècle* (Vol. 121). Rome: collection de l'école française de Rome.
7. DENIAUX, E. (2014). Rome, de la cité-Etat à l'Empire. (E. Hachette, Éd.) *Institutions et vie politique aux IIe et Ier siècle av. J.-C.*
8. dfgf. (fgf). gdf. fdg: dfg.
9. DUPUIS, X. (1992). *Constructions publiques et vie municipale en Afrique de 244 à 276* (Vol. 104). Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Section Antiquité.
10. ELIZABETH, S. (1996). Dépendance et culte impérial en Afrique. *Africa Romana, Vol. 12*, pp. 973-983.
11. GASCOU, J. (1979). L'emploi du terme "res publica" dans l'épigraphie latine d'Afrique. *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Section Antiquité, Antiquité, 91*(01), pp. 383-393.
12. GROSLAMBERT, A. (2005). L'évergétisme religieux à Lambèse du IIe au IIIe siècles. *l'Afrique romaine de 69 à 439, ouvrage collectif coordonné par B. Cabouret*.
13. HUGONOT, C. (1996). *Les spectacles de l'Afrique romaine, une culture officielle municipale sous l'empire romain* (Vol. Vol. 01 : les édifices de spectacle). Sorbonne: thèse de doctorat inédite, Université de Paris IV.
14. JACQUES, F. (1984). *Le privilège de liberté, Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244) Rome*. Rome: collection de l'école française de Rome.
15. JEBELI, K. (2021). *Cuicul, Djemila : recherches sur la vie municipale et sociale à l'époque romaine*. Tunis: Thèse doctorat en histoire et archéologie de civilisations anciennes, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.
16. JOUFFROY, H. (1986). *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*. Strasbourg.
17. LASSERE, J.-M. (2005). *Manuel d'épigraphie romaine* (Vol. T. 1). Paris: Editions Picard.
18. LYASSE, E. (2008). L'utilisation des termes res publica dans le quotidien institutionnel des cités. Vocabulaire politique romain et réalités locales. (P. U. Blaise-Pascla, Éd.) *Le Quotidien Municipal dans l'Occident Romain, BERRENDONNER C., CEBEILLAC-GERVASONI M., LAMOINE L. (ed.)*, pp. 187-202.

Le financement des constructions publiques romaines en Numidie et en Maurétanie Césarienne sous le haut empire : étude épigraphique

19. MANSOURI, K. (2004). Edifices publics et évergétisme en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire: Témoignages épigraphiques. *Africa Romana*, XV, pp. 701-726.
20. MONTAGNE, G. (2013). *Amator civitatis, Les notables municipaux en Numidie (IIème siècle ap. J.-C. – IVème siècle)*. Mémoire master 2 en Archéologie Préventive, Département Archéologie et Anthropologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
21. VEYNE, P. (1976). *Le pain et le cirque, Sociologie historique pluralisme politique*. Paris.

-Dictionnaires :

22. DAREMBERG, C., & SAGLIO, E. (1986). Dictionnaire Des Antiquités Grecques Et Romaines, d'après les textes et les monuments (Vol. Tome 3). Paris.
23. EMOUT, A., & MEILLET, A. (1951). Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots.
24. GAFFIOT, F. (1984). Dictionnaire illustré Latin Français, Hachette. Paris.

باللغة العربية

1. خديجة، منصورى. (2002). مصاريف التشريف بالمهام الإدارية و الدينية بمدن الكنفدرالية السيرتية. *دراسات في آثار الوطن العربي*, 5(5)، الصفحات 84-93.
2. شنيقي، م-ا. (1999). *الجزائر في ظل الاحتلال الروماني، بحث في منظومة التحكم العسكري (اللييس الموريطناني) و مقاومة المور. بن عكنون -الجزائر -ديوان المطبوعات الجامعية، الساحة المركزية*.
3. صادق عرباوي. (2022). *المنشآت العمومية الرومانية بالجزائر خلال العهد الامبراطوري الأول -دراسة ابيغرافية-*. أطروحة لنيل شهادة دكتوراه علوم في الاثار القديمة. الجزائر، الجزائر: جامعة الجزائر 2.
4. كاهينة، ق. (2019). أعيان المدن و دورهم في تنشيط حركة البناء و الترميم في بلاد المغرب ما بين 439-282 م. *المجلة العلمية للدراسات التاريخية و الحضارية*, 2019(4), pp. 64-75.